

## COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire.

**Présents :** Mesdames BIEUVELET Bernadette, BOUVIER Florence, CROZ Martine, GENIN Mélanie, HUGOU Isabelle, MUSCEDERE Sylvie, MUSTI Murielle, NABEL Christiane, PHILIBERT Nathalie, PIOTELAT Yvonne.

Messieurs BONIN Stéphane, CARLES Michel, CHAVANON Didier, COLIN Jean-Paul, GAIVALLET Raphaël, GALLAND Patrick, GOYET Philippe, PAPAZIAN Rénaud, RAGE Michel, ROUSSEL Régis, WALTER Arnaud.

**Absente excusée :** Madame TRINCAL Marie-Hélène (pouvoir à Madame HUGOU Isabelle).

**Absente :** Madame ROZIER Julie

Madame Nathalie PHILIBERT a été nommée secrétaire de séance.

*Date de la convocation : 3 avril 2021*  
*Nombre de conseillers en exercice : 23*  
*Présents : 21      Votants : 22*

Le procès-verbal du conseil municipal du 05/03/2021 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT)

N°2021/08 : Entretien des espaces verts zone 3

Signature du devis n°20110123 du 30/11/20250 proposé par l'entreprise Aménagement Saunier Création – 1400 route de Valencin – 38540 St Just Chaleyssin, pour l'entretien des espaces verts zone 3, pour un montant de 13 321.25 € HT.

N°2021/09 : Aménagement des plantations sur la commune

Signature du devis n°38540 du 17/01/2021 proposé par l'entreprise Garin Paysage EIRL – 250 montée de Gravetan – 38540 St Just Chaleyssin, pour l'aménagement des plantations sur la commune, pour un montant de 14 385.60 € HT.

N°2021/10 : Travaux de surfacage de tranchée vidéo

Signature du devis n°20-RES38-0304-MOV2 du 18/01/2021 proposé par l'entreprise SPIE – 1155 route de Pont de Beauvoisin – 73240 Saint Genix sur Guiers, pour des travaux de surfacage de tranchée vidéo, pour un montant de 11 295.84 € HT.

Puis à l'ordre du jour :

#### Délibération n°2021/11 : Vote des Comptes Administratifs 2020

Les comptes administratifs des budgets communal et assainissement pour l'année 2020 ont été approuvés à l'unanimité (Madame le Maire n'a pas pris part au vote) :

#### Budget communal

Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement
1 728 601.07 €	2 497 367.20 €	626 163.19 €	1 279 381.18 €

Soit un excédent de 768 766.13 € en fonctionnement et 653 217.99 € en investissement.

En reprenant les excédents et déficits antérieurs, le résultat de clôture à affecter est de + 1 453 291.17 € en fonctionnement et + 369 373.81 € en investissement.

#### Budget assainissement

Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement
62 222.70 €	69 825.43 €	28 553.43 €	42 894.66 €

Soit un excédent de 7 602.73 € en fonctionnement et 14 341.23 € en investissement.

En reprenant les excédents antérieurs, le résultat de clôture à affecter est de + 208 676.49 € en fonctionnement et + 156 889.88 € en investissement.

## Délibération n°2021/12 : Approbation des Comptes de Gestion 2020

Les comptes de gestion des budgets communal et assainissement pour l'année 2020 ont été approuvés à l'unanimité et son conforme à ceux du trésorier. Pour chacun des comptes de gestion (budget principal, budget annexe de l'assainissement) dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## Délibération n°2021/13 : Affectation des résultats 2020

L'affectation des résultats 2020 est la suivante :

	Budget communal	Budget assainissement
Résultats à affecter	1 453 291.17	208 676.49
Besoin de financement de la section	373 386.44	0
Affectation en section d'investissement (compte 1068)	<b>373 386.44</b>	0
Affectation en section de fonctionnement (compte 002)	<b>1 079 904.73</b>	<b>208 676.49</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de reprendre aux budgets primitifs 2021, les résultats de la section de fonctionnement tels que présentés au tableau d'affectation ci-dessus présenté.

## Délibération n°2021/14 : Vote des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition 2020 comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti ..... 11.75% + taux départemental 15.90% soit un taux cumulé communal et départements de 27.65%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti ..... 58.96 %

## Délibération n°2021/15 : Vote des Budgets Primitifs 2021

Le conseil municipal a voté les BP 2021 comme suit :

**Budget principal** : 5 927 155.68 €.

Il s'équilibre en fonctionnement à 3 402 154.73 € et en investissement à 2 525 000.95 €.

**Budget Annexe de l'Assainissement** : 662 072.86 €.

Il s'équilibre en fonctionnement à 269 176.49 € et en investissement à 392 896.37 €

## Délibération n°2021/16 : TE38/Recherche armoire/Panne et boîtier de protection changé sur SL001

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	465.04 €
Montant total des financements externes	172.53 €
Participation prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements)	320.41 €

- prendre acte de la participation aux frais de TE38 d'un montant de : 27.90 €
- prendre acte de la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération = 320.41 €.

## Délibération n°2021/17 : TE38/Dépose mât double vers parking école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	276.34 €
Montant total des financements externes	102.52 €
Participation prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements)	190.40 €

- prendre acte de la participation aux frais de TE38 d'un montant de : 16.58 €
- prendre acte de la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération = 190.40 €.

### Délibération n°2021/18 : Service commun ADS/Prélèvement des charges 2020 sur attribution de compensation 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de valider le prélèvement des charges du service commun ADS 2020 sur son attribution de compensation 2021 =

Ensemble des communes		Saint Just Chaleyssin	
2020	2021	2020	2021
105 123 €	141 353 €	10 467 €	16 338 €

### Délibération n°2021/19 : Demande de subvention auprès du département pour la rénovation des fenêtres de l'école et du Clos Moudru

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'approuver l'opération de rénovation des fenêtres de l'école et du Clos Moudru et d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide du Département en déposant une demande de subvention auprès du Département de l'Isère,
- de demander une subvention la plus importante possible dans le cadre du contrat territorial auprès du Département de l'Isère pour ces travaux de rénovation pour un montant de 38 466.67 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### Délibération n°2021/20 : Convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 »

Dans le cadre de l'appel à projet "label écoles numériques" lancé par l'Education Nationale dans le département, l'école de Saint Just Chaleyssin a déposé un dossier.

Le partenariat avec l'Education Nationale a pour objectifs de :

Objectif 1 :	Favoriser l'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et l'individualisation de la pédagogie ;
Objectif 2 :	Favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques ;
Objectif 3 :	Favoriser la relation entre les familles et l'école ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'approuver le projet "Label Ecoles numériques 2020" de l'école de Saint Just Chaleyssin et la convention correspondante,
- d'approuver l'acquisition des matériels inscrits au-dit projet, pour d'approuver l'acquisition des matériels inscrits au-dit projet, pour un montant total portables et vidéoprojecteurs de 14 733.26 € HT, soit 17 679.90 € TTC,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs cette affaire et notamment la convention à passer avec l'Education Nationale,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021.

## PERSONNEL COMMUNAL

### Délibération n°2021/21 : Convention de mise à disposition n°20210039 de personnel en contrat de travail à durée indéterminée temps partiel

Afin d'optimiser la gestion de ce personnel sans alourdir la charge de travail du personnel municipal, il convient de solliciter le groupement d'employeurs GENIPLURI.

La commune recrute par le biais de GENIPLURI un agent qui interviendra à temps partiel sur des missions d'agent d'entretien pendant toute la durée de sa mise à disposition pour la structure utilisatrice.

L'agent est embauché au sein de GENIPLURI en vertu d'un CDI, relevant des dispositions du Code du travail et de la Convention Collective Nationale du Sport.

Les frais de gestion pour la durée de la convention s'élèvent à 17.95/heures travaillées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- de valider l'adhésion au groupement d'employeurs GENI PLURI du 01/09/20 au 31/08/2021,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat jointe,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce partenariat,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### Délibération n°2021/22 : Convention de servitude ENEDIS

La société ENEDIS, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, a mandaté l'entreprise PROTOTECH pour réaliser, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sur le domaine public de la commune.

Il s'agit d'un câble souterrain de basse tension à poser d'une dimension de 23 mètres de long et de 1 mètre de largeur de servitude concernant le bâtiment YCONE sis parcelle cadastrée B 0869.

La convention de servitude proposée est consentie à titre gratuit pour la durée de l'exploitation de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'approuver la convention de servitude ENEDIS,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,  
Isabelle HUGOU